



COTISATIONS FSG LUCENS

La cotisation couvre les frais suivants:

- cotisation cantonale et fédérale
- inscriptions aux concours
- matériel, tenue
- frais de gestion, défraiements moniteurs

Entrée dans notre société au 1er janvier (1 année):

Tous les membres	CHF 130.-
Enfants de la même famille:	
• 1er enfant	CHF 130.-
• 2ème enfant	CHF 120.-
• 3ème enfant	CHF 110.-

Entrée dans notre société au 1er septembre (½ année):

Tous les membres	CHF 65.-
Enfants de la même famille:	
• 1er enfant	CHF 65.-
• 2ème enfant	CHF 60.-
• 3ème enfant	CHF 55.-

En cas de démission en cours d'année scolaire, la cotisation reste due et ne sera pas remboursée. (art 1.09 du règlement FSG Lucens)

Les démissions doivent être annoncées par écrit à : FSG Lucens
p.a Cindy Bader
Chemin de la Forêt 6
1522 Lucens

Pour tout renseignement: Cindy Bader, présidente, cindy.bader@fsg-lucens.ch, 079 824 28 61

CCP 10 22208-3
IBAN 17 0900 0000 1002 2208 3

www.fsg-lucens.ch